



Préavis de bail avant 3 mois

Par **Xaliette**, le **26/12/2008** à **19:16**

Bonjour,

Bien que le cas de la rupture de bail avant 3 mois est été déjà abordé, je souhaite tout de même avoir votre avis sur ma situation.

Début décembre, j'ai mis fin à mon activité indépendante (à mon compte) car pas assez rentable.

J'ai retrouvé un emploi salarié à 80 km de mon domicile actuel.

Puis-je bénéficier du droit de préavis réduit à 1 mois ?

Dans l'attente de votre réponse,

Meilleures salutations.